

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

PROCES-VERBAL

Début de séance : 10 heures

Président : Yves PERICAUD.

Etaient présents : BERNIER Vincent, BEOT Odile, QUILBEUF Mikaël, CELESTIN Chantal, BEGOT Laurent, LE CALVEZ Sylvie, LARCHER Fabrice, GAUTHIER Catherine, PERICAUD Yves, CONTET Emilie, LEUCHART Frédéric, BROGGIO Stéphanie, DESTAS Jean-Pierre, CALLET Déborah, PELLISSIER Pierrick, CARCENAC Christina, NAAJI Mehdi, BARREIRA Naura, BUDELOT Laurence, GOURNAY Charly, ARNAUD Jennifer, GUISSALOUYOU Yasmina

Absent ayant donné pouvoir : SAAIDI Pierre Loïc est représenté par BERNIER Vincent.

Secrétaire de séance : NAAJI Mehdi est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Péricaud ouvre la séance.

Monsieur Péricaud informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Lemoine qui est remplacé par Madame Guissalougou.

Monsieur Péricaud : Je déclare les conseillers municipaux proclamés élus installés dans leurs fonctions. Les fonctions de secrétaire sont assurées par le plus jeune conseiller municipal Mehdi Naaji.

Monsieur Péricaud fait l'appel

Annonce de l'ordre du jour

2026-001 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les résultats constatés aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves PERICAUD prend la présidence de la séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE LECTURE des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales.

DECLARE installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux les élus suivants :

- M. BERNIER Vincent
- Mme BEOT Odile
- M. BEGOT Laurent
- Mme CELESTIN Chantal
- M. QUILBEUF Mikaël
- Mme LE CALVEZ Sylvie
- M. LARCHER Fabrice
- Mme GAUTHIER Catherine
- M. PERICAUD Yves
- Mme CONTET Emilie
- M. LEUCHART Frédéric
- Mme BROGGIO Stéphanie
- M. DESTAS Jean Pierre
- Mme CALLET Déborah
- M. PELLISSIER Pierrick
- Mme CARCENAC Christina
- M. NAAJI Mehdi
- Mme BARREIRA Naura
- M. SAAIDI Pierre-Loïc

Ainsi que les élus membres de l'opposition :

- Mme BUDELOT Laurence
- M. GOURNAY Charly
- Mme ARNAUD Jennifer
- Mme GUISSALOUYOU Yasmina

Les membres du Conseil Municipal ainsi installés prennent acte de leur entrée en fonction.

2026-002 ELECTION DU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 selon lesquels le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Monsieur Péricaud demande s'il y a des candidats à la fonction de Maire.
Monsieur Bernier se déclare candidat.

CONSIDÉRANT que Monsieur Mehdi NAAJI, Benjamin du Conseil municipal est désigné comme secrétaire de séance et secrétaire du bureau de vote,

CONSIDÉRANT qu'il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves PERICAUD dénombre 22 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint,

CONSIDÉRANT la désignation de Monsieur Yves PERICAUD et de Monsieur Mehdi NAAJI en qualité d'assesseurs du bureau,

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Vincent BERNIER,

Les élus procèdent au vote.

Monsieur Péricaud procède au dépouillement et annonce les résultats suivants :

APRÈS DÉPOUILLEMENT, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 13

Voix « pour »	19
Voix « contre »	
Abstention	4
ADOPTÉE	A la majorité

Vincent BERNIER a obtenu : 19 voix.

Monsieur Vincent BERNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire de Vert-le-Petit.

À la suite de son élection, Monsieur Péricaud Yves cède la présidence à Monsieur Bernier Vincent.

2026-003 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-2,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que l'effectif légal du Conseil municipal de Vert-le-Petit est de 23 membres,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions précitées, le nombre d'adjoints au Maire ne peut excéder 6,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer librement le nombre des adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de fixer à 6, le nombre d'adjoints au Maire,

ENTENDU l'exposé du Maire,

APRES DELIBERATION,

- **DÉCIDE** de fixer à 6 le nombre des adjoints au Maire de la commune de Vert-le-Petit

2026-004 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7, L.2122-7-2 et L. 2122-10,

VU la délibération n°2026-003 en date du 21 mars 2026 fixant à six le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDÉRANT que l'ordre de présentation des candidats sur la liste détermine l'ordre de nomination des adjoints et leur rang dans le tableau du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la désignation de Monsieur Yves PERICAUD et de Monsieur Mehdi NAAJI en qualité d'assesseurs du bureau,

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres listes qui veulent se présenter

CONSIDÉRANT qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, conduite par Madame Odile BEOT, a été déposée et nommée « Liste 1 »

CONSIDÉRANT que cette liste est composée comme suit :

1. Odile BEOT
2. Laurent BEGOT
3. Chantal CELESTIN
4. Mikaël QUILBEUF
5. Sylvie LE CALVEZ
6. Fabrice LARCHER

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

APRÈS DÉPOUILLEMENT, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 13

La liste conduite par Odile BEOT a obtenu : 19 voix,

Voix « pour »	19
Voix « contre »	
Abstention	4
ADOPTÉE	A la majorité

CONSTATE que la « liste 1 » des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a obtenu la majorité absolue,

PROCLAME élus en qualité d'adjoints au Maire de Vert-le-Petit :

Première adjointe : Odile BEOT
Deuxième adjoint : Laurent BEGOT
Troisième adjointe : Chantal CELESTIN
Quatrième adjoint : Mikaël QUILBEUF
Cinquième adjointe : Sylvie LE CALVEZ
Sixième adjoint : Fabrice LARCHER,

DIT qu'ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions

2026-005 ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU

VU l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'installation du Conseil municipal,

VU la délibération n°2026-002 en date du 21 mars 2026 portant sur l'élection du nouveau maire,

VU la délibération n°2026-004 en date du 21 mars 2026 portant sur l'élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT la lecture de la charte de l'élus local par monsieur Vincent BERNIER, le Maire,

CONSIDERANT la remise individuelle du texte de la Charte de l'Elu local et des documents annexes relatifs aux conditions d'exercice du mandat à chaque membre du Conseil municipal,

APRES LECTURE DE LA CHARTE,

LES ÉLUS s'engagent à respecter les principes contenus dans cette Charte durant toute la durée du mandat.

Monsieur Bernier lève la séance à 10h30.

M. le Maire

Le secrétaire de séance, M. NAAJI Mehdi

